

Le SIAM 75 a pour mission de proposer des accompagnements spécialisés de qualité auprès des jeunes atteints de déficience visuelle, avec pour objectifs :

- l'aide à la scolarisation et à l'acquisition de l'autonomie,
- l'information, l'écoute et le soutien des familles,
- l'épanouissement et le développement de la personnalité du jeune en favorisant le « vivre avec son handicap , se construire avec »,
- le développement des potentiels sensoriels, moteurs et cognitifs,
- l'acquisition des techniques et de stratégies de compensation en vue d'une autonomie,
- l'accompagnement du jeune dans son orientation, en fonction de ses choix et en tenant compte de ses compétences et l'aide à la scolarisation, à l'insertion sociale et à la formation professionnelle.

Dans Paris intra-muros, les interventions des professionnels du SIAM 75 peuvent s'effectuer :

- au domicile,
- dans les lieux d'accueil petite enfance, à l'école maternelle,
- dans les lieux de socialisation du jeune,
- au service même.

L'accompagnement en milieu de vie ordinaire implique la collaboration de la famille et l'ensemble des acteurs concernés.

Les accompagnements s'effectuent essentiellement en individuel, voire en groupe de deux enfants, à l'occasion de sorties éducatives, dans le cadre des cours informatiques. Un accompagnement en groupe s'effectue lors du temps de la cantine dans le cadre du suivi des jeunes de l'ULIS de l'école élémentaire Parmentier.

Différents accompagnements sont proposés au jeune en fonction de ses besoins :

- accompagnement éducatif des jeunes (enfants et adolescents)
- accompagnement psychologique
- activités de la vie journalière
- éducation précoce
- enseignement adapté
- ergothérapie
- Informatique adaptée
- locomotion
- orthoptie
- psychomotricité
- suivi social
- suivi ophtalmologique
- transcription et adaptation de documents

Le travail avec les familles

Les familles sont reçues régulièrement afin de participer à l'élaboration et au suivi du projet de leur enfant.

Ces projets sont construits au moment de la notification initiale puis actualisés chaque année en lien étroit avec le jeune et la famille. Des points intermédiaires sont effectués en fonction des besoins repérés par l'équipe, de la demande des familles ou des partenaires.

Les familles sont également conviées dans l'année à plusieurs journées thématiques pour participer à des activités, sorties, ou conférences débats...



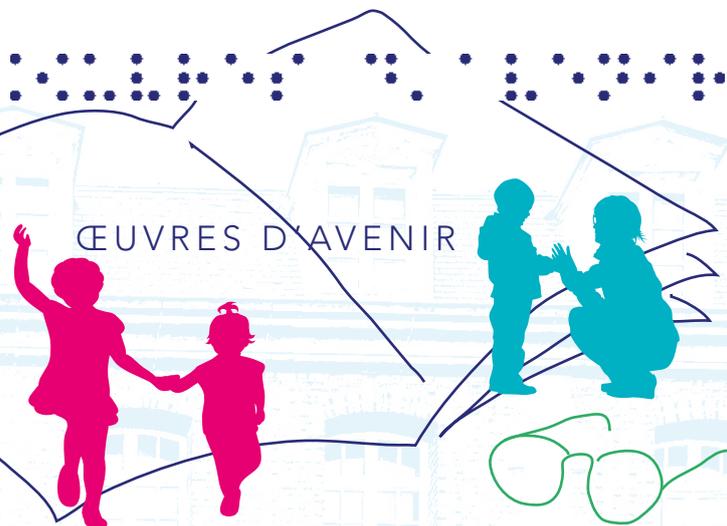
Le travail avec les partenaires

L'équipe du SIAM 75 assure les liens avec les différents acteurs impliqués, pour une cohérence du Projet du jeune :

- la famille,
- les structures assurant la garde des enfants (crèche, halte-garderie, assistante maternelle),
- les services scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur, dont les ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Le SIAM 75 travaille aussi en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ainsi que toutes les autres structures médicales ou médico-sociales.





Des réunions sont réalisées avec les structures d'accueil, avec pour objectifs :

- la présentation de l'équipe
- la sensibilisation à la déficience visuelle en général
- l'explication des répercussions de la déficience visuelle de l'enfant sur sa scolarité
- le projet individualisé de l'enfant accueilli concernant la scolarisation
- les préconisations en termes de conseils pédagogiques et d'adaptation des supports écrits.
- un temps de réflexion sur l'orientation du jeune en concertation avec la famille

En effet, les professionnels du SIAM75 participent aux réunions de coordination, aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque enfant, en vue de l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation par la commission de la MDPH. Pour les jeunes du SAFEP, ces temps de coordination sont plus nombreux soit environ une réunion chaque trimestre par enfant.

Présentation du service

Le Service d'Intégration pour Aveugles et Malvoyants de Paris - SIAM 75 - est un établissement médico-social relevant du code de l'action sociale et des familles. Il dépend de l'ARS et de l'Assurance Maladie quant à son financement. L'autorisation de fonctionnement a été délivrée par arrêté préfectoral n° 20071-1418 du 18 juillet 2001, renouvelée le 3 janvier 2017.

Le service SIAM 75 est agréé pour un SAAAS et un SAFEP :

- 1 Un service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (SAFEP) de 5 places pour des enfants de 0 à 3 ans, présentant une cécité ou une malvoyance avec ou sans troubles associés.
- 2 Un service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) de 55 places pour des enfants et adolescents présentant une cécité ou une malvoyance avec ou sans troubles associés.

SIRET :

538 455 387 00026

FINESS :

SAFEP N° 750 044 273

FINESS :

SAAAS N° 750 044 042

TYPE D'ACTIVITÉ :

Service ambulatoire
d'accompagnement



SIAM 75

88, avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris
Tél : 01 43 35 89 50
email : siam75@oda.fr

www.oda.fr

